

Anthropologie

Structure générale

Pilier principal de Master **90 ECTS**

30 ECTS du tronc commun, 30 ECTS dans le pilier Anthropologie, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 1
Enseignements en Anthropologie	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 2
Total	90					

Pilier principal avec Spécialisation **90 + 30 ECTS**

3 Spécialisations possibles						
Métiers de la culture	30	1 et 2	Opt.	Non	Non	Note 3
Anthropologie de l'action sociale et environnementale	30	1 et 2	Opt.	Non	Non	
Terrain intensif	30	1 et 2	Opt.	Non	Non	
Total	30					

Pilier principal de Master **60 ECTS**

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Anthropologie, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements en Anthropologie	20	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 2
Total	60					

Pilier secondaire de Master autre que l'Anthropologie **30 ECTS**

Anthropologie

Structure générale (suite)

Pilier principal de Master autre que l'Anthropologie	60 ECTS
-------------------------------------------------------------	----------------

Pilier secondaire de Master	30 ECTS
------------------------------------	----------------

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Anthropologie

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements en Anthropologie	20	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Total	30					

Pilier secondaire de Master avec Spécialisation	30 + 30 ECTS
--------------------------------------------------------	---------------------

Spécialisation "Métiers de la culture"	30	1 et 2	Opt.	Non	Non	Note 4
----------------------------------------	----	--------	------	-----	-----	--------

Anthropologie

Pilier principal de Master 90 ECTS

1ère et 2ème années							
Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				30		Obl.	
(Note 1)				30			
PILIER ANTHROPOLOGIE				30		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	Obl.	Eval. int. notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours.		2	Selon ens.	15	C	Obl.	Selon ens.
Cours de niveau MA dans une autre orientation du pilier Sciences sociales ou dans un autre pilier MA ou cours d'anthropologie dans une université voisine, en lien avec le sujet du mémoire et en accord avec le/la directeur/trice du mémoire.				10	C	Obl.	Selon ens.
Mémoire				30		Obl.	
Mémoire de Master (Note 2)				30	M	Obl.	
Total 1ère et 2ème années				90			

Spécialisations

(L'étudiant-e peut choisir une des trois Spécialisations ci-dessous, en fonction de son travail de mémoire)

Métiers de la culture (Note 5)							
Travaux Pratiques en Ethnomusicologie				10		Opt.	Eval. int. notée
Travaux Pratiques en Ethnomuséographie				10		Opt.	Eval. int. notée
Travaux Pratiques en Anthropologie Visuelle				10		Opt.	Eval. int. notée
Stage au Musée d'ethnographie				10		Opt.	Eval. int. non notée
Total des crédits				30			

Anthropologie

Pilier principal de Master (suite)

90 ECTS

Spécialisations (Suite)

(L'étudiant-e peut choisir une des trois Spécialisations ci-dessous, en fonction de son travail de mémoire)

Anthropologie de l'action sociale et environnementale (Note 6)				30		Opt.	
Enseignements spécialisés suivant une liste renouvelée chaque année.				15		Opt.	Selon ens.
Crédits qui s'ajouteront aux 30 ECTS habituellement validés pour la réalisation du mémoire, effectué dans le cadre d'une collaboration étroite avec un intervenant social (ONG, collectivités territoriales, etc.).				15		Opt.	Eval. int. non notée
Total des crédits				30			
Terrain intensif (Note 7)				30		Opt.	
Travail de terrain mené dans le cadre de la réalisation du mémoire de Master				30		Obl.	Eval. int. non notée
Total des crédits				30			

Anthropologie

Pilier principal de Master

60 ECTS

1ère et 2ème années

Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires				10			
PILIER ANTHROPOLOGIE				20		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	Obl.	Eval. int. notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours.		2	Selon ens.	15	C	Obl.	Selon ens.
Mémoire				30			
Mémoire de Master (Note 2)				30	M	Obl.	
Total 1ère et 2ème années				60			

Anthropologie

Pilier secondaire de Master

30 ECTS

1ère et 2ème années

Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires				10			
PILIER ANTHROPOLOGIE				20		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	Obl.	Eval. int. notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours.		2	Selon ens.	15	C	Obl.	Selon ens.
Total 1ère et 2ème années				30			

Spécialisation "Métiers de la culture"

(L'étudiant-e peut effectuer la spécialisation "Métiers de la culture" en plus du pilier secondaire Master, pilier Anthropologie)

Métiers de la culture (Note 5)				30		Opt.	
Travaux Pratiques en Ethnomusicologie				10		Opt.	Eval. int. notée
Travaux Pratiques en Ethnomuséographie				10		Opt.	Eval. int. notée
Travaux Pratiques en Anthropologie Visuelle				10		Opt.	Eval. int. notée
Stage au Musée d'ethnographie				10		Opt.	Eval. int. non notée
Total des crédits				30			

Les spécificités de chaque enseignement sont précisées dans les descriptifs des cours en ligne.

Abréviations

C = Cours	A = Atelier (y compris travaux pratiques)	ST = Stage	Obl. = Obligatoire
S = Séminaire	C-A = Cours-Atelier	M = Mémoire	Opt. = Optionnel
C-S = Cours-séminaire	EX = Examen	E = Ecrit	A = Automne
LD = Lecture dirigée	T = Terrain (voyage, etc.)	O = Oral	P = Printemps

Anthropologie

Remarques générales sur le Master ScS et ses piliers à 30 crédits ECTS, 60 crédits ECTS ou 90 crédits ECTS

1) Les étudiant-e-s peuvent combiner deux disciplines (p.ex. pilier principal: Sociologie et pilier secondaire: Géographie) – ou combiner un pilier (p.ex. Sociologie) avec un pilier d'un autre master de la FLSH (p.ex. Histoire / Philosophie).

2) Plusieurs enseignements proposés dans le tronc commun interdisciplinaire sont également des enseignements obligatoires ou à option des piliers. L'étudiant-e est donc invité-e dès le départ à réfléchir au programme qu'il/elle entend suivre afin de satisfaire aux conditions de réussite du plan d'études, sachant qu'un même enseignement ne peut faire l'objet de deux validations dans des contextes différents.

3) D'entente avec le/la responsable du Master ou du pilier, l'étudiant-e peut, dans le cadre d'un MA ScS à 90 crédits ECTS, valider jusqu'à 5 crédits ECTS (1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de stage + rapport) de stage dans son tronc commun interdisciplinaire ou dans son pilier.

4) Crédits libres orientés: il est possible de faire valider un cours (au maximum 5 crédits ECTS) pris dans une autre Université suisse. Les étudiant-e-s sont prié-e-s de s'adresser au responsable du Master et du pilier avant de faire valider leur choix.

Note 1

L'étudiant-e complète son tronc commun de la manière suivante:

15 ECTS en "cours transversaux: concepts et notions":

10 ECTS en "méthodes"

5 ECTS en "séminaire interdisciplinaires".

Note 2

Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire (p.ex. colloque ou séminaire pour mémorants) sont à définir en accord avec le/la directeur/trice, en principe au début du 2ème semestre du MA.

Note 3

Pour les étudiants ayant un pilier Master Sciences sociales, pilier Anthropologie à 90 ECTS, trois possibilités de renforcement supplémentaire par adjonction d'une spécialisation (30 ECTS) au cursus (menant à un MA de 120 ECTS) sont offertes. La composition de ce supplément est laissée au choix des étudiant-e-s. Ces spécialisations sont:

- Métiers de la culture
- Anthropologie de l'action sociale et environnementale
- Terrain intensif

Note 4

La spécialisation "Métiers de la culture" peut être aussi acquise en ayant un pilier principal de Master autre que l'Anthropologie à 60 ECTS et un pilier secondaire de Master en Anthropologie à 30 ECTS.

Note 5

L'étudiant-e doit s'adresser à l'un des responsables de la spécialisation pour faire valider ses choix.

Note 6

L'étudiant-e doit s'adresser au comité scientifique de la spécialisation.

Anthropologie

Note 7

Le travail de terrain doit répondre à plusieurs critères :

- terrain d'au moins 6 mois;
- apprentissage d'une langue étrangère;
- difficulté d'accès ou de séjour sur le terrain;

Le/la directeur-trice du mémoire décide de la correspondance ou non d'un éventuel projet avec la spécialisation "Terrain intensif".